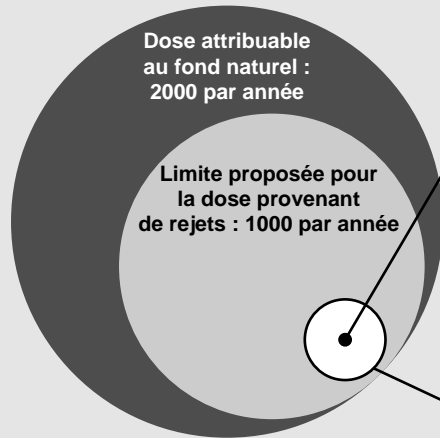
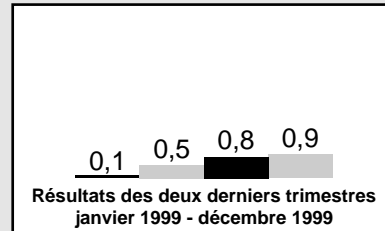


Indice de rayonnement

Dose de rayonnement liée aux rejets de la centrale nucléaire Point Lepreau.



1^{er} octobre - 31 décembre 1999 : **0,9**
Dose totale pour l'année : **2,3**



Dose liée à une seule radiographie pulmonaire : **70**

La dose est exprimée en microsieverts, une unité internationale servant à mesurer les doses.

Les doses attribuables aux rejets sont celles que recevraient les personnes les plus exposées habitant près de la centrale. Ces doses s'appliqueraient typiquement à des personnes vivant à la périphérie de la centrale, qui sont chez elles 24 heures sur 24 et qui consomment des produits et de l'eau de provenance locale. Le calcul des doses est tiré de données à partir d'analyses courantes d'échantillons d'air, d'eau, de poissons et de végétation, ainsi que de données sur les rejets de la centrale.

La plupart des personnes recevraient en réalité des doses moindres que celles indiquées parce que leurs habitudes alimentaires sont différentes ou parce qu'elles habitent plus loin de la centrale. Les doses diminuent de façon marquée à mesure que l'on s'éloigne de la centrale.

Comme la voie d'exposition liée aux rejets liquides est un facteur moins dominant, les rejets dans l'air comptent pour plus de 90 % de la dose attribuable aux centrales.

Les personnes qui souhaitent recevoir une copie des numéros futurs directement de la CCEA peuvent le faire en nous contactant par téléphone au 1-800-668-5284, ou en nous écrivant à l'adresse suivante :

Commission de contrôle de l'énergie atomique
Division des communications
C.P. 1046, 280, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1P 5S9

Télécopieur : (613) 995-5086
C. électronique : info@atomcon.gc.ca
Site web : www.aecb-ccca.gc.ca



Commission de contrôle de l'énergie atomique Atomic Energy Control Board

Canada